



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 252-21 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 13 décembre 2021, le règlement numéro 252-21 modifiant le règlement général harmonisé numéro 225-19, le règlement numéro 197-17 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement uniformisé numéro 244-21 concernant la garde des animaux.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 252-21 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 24 décembre 2021.

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h00 et 16h30, le 24 décembre 2021, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 décembre 2021.

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

ZONE
FIER